

ANNONCES LÉGALES

AVIS

Enquêtes publiques

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction Départementale des Territoires
AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE
ET CONSULTATION ÉCRITE DES PROPRIÉTAIRES
CONCERNANT LE PROJET DE CRÉATION
DE L'ASSOCIATION FONCIÈRE
AGRICOLE AUTORISÉE DE CROLLES

Il sera procédé à une enquête publique du mardi 15 novembre 2016 au lundi 5 décembre 2016 inclus sur le territoire de la commune de CROLLES. Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de CROLLES. Cette enquête portera notamment, sur le projet de création d'une association foncière agricole autorisée, située sur la commune de CROLLES et ayant pour objet :

- d'assurer ou de faire assurer la mise en valeur et la gestion des fonds à destination rurale ;
- agricole, forestière ou de loisirs inclus dans son périmètre, en utilisant des pratiques respectueuses de l'environnement et favorables à l'amélioration et la protection des sols.
De favoriser la mixité paysagère et la biodiversité à travers des utilisations variées du périmètre ;
- de veiller à l'aménagement, l'entretien et la gestion d'ouvrages collectifs à caractère rural.

Pendant la durée de l'enquête, les pièces du dossier ainsi qu'un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, destiné à recevoir les observations tant des propriétaires de parcelles incluses dans le périmètre que toute autre personne intéressée, seront déposées et consultables à la mairie de CROLLES durant les horaires d'ouverture au public.
Madame GUIGUE Agnès, consultante en environnement, est désignée en qualité de commissaire enquêteur et sera suppléée par Monsieur DURAND Daniel

Elle recevra les déclarations des intéressés sur la constitution de l'association :

à la mairie de CROLLES :
jeudi 1^{er} décembre 2016 de 8 h 30 à 11 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
vendredi 2 décembre 2016 de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30
samedi 3 décembre 2016 de 8 h 30 à 12 h 00

L'assemblée constitutive, constituée de l'ensemble des propriétaires concernés, est consultée par écrit. Les intéressés sont invités à faire connaître leur adhésion ou leur refus d'adhésion, au plus tard le 9 janvier 2017, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, à la Direction Départementale des Territoires Service Environnement 17 boulevard Joseph Vallier BP45 38 040 Grenoble cedex 09. Les propriétaires qui n'auraient pas fait connaître leur opposition par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard le 9 janvier 2017 seront réputés favorables à la création de l'association.

770055100



Partenaire
des acheteurs publics
pour la collecte et la publication
des avis presse & web

Profil acheteur - Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com

Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements

ISERE
Nelly Parra
>> 04 76 88 73 86
Martine Santos Cottin
>> 04 76 88 73 24
LDL.legales38@ledauphine.com

Selon l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est de 1,88 €HT pour l'année 2016

aux jours et heures suivants :
- le **lundi 14 novembre 2016 de 9 h à 12 h**,
- le **mercredi 23 novembre 2016 de 14 h à 18 h**,
- le **mercredi 07 décembre 2016 de 14 h à 18 h**,
- le **vendredi 16 décembre 2016 de 9 h à 12 h**.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra adresser ses observations au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Biviers - A l'attention de M. le Commissaire enquêteur
Enquête publique sur l'élaboration du PLU 369, chemin de l'Eglise - 38330 BIVIERS
Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur par mail à l'adresse suivante : enquete.plu@mairie-biviers.fr
L'ensemble des observations émises par le public seront annexées au registre d'enquête publique.

770322100

COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur la modification du "eaux pluviales" du zonage d'assainissement

Par arrêté du 12 octobre 2016, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification du volet " eaux pluviales " du zonage d'assainissement de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. A cet effet, M. Claude CARTIER a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Denis PONCELIN comme suppléant par le président du tribunal administratif de Grenoble. Le zonage détermine, selon les secteurs de la commune et les infrastructures existantes, des modes de gestion des eaux pluviales afin d'assurer la maîtrise des écoulements, et prévenir la dégradation des milieux aquatiques par temps de pluie.

L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Miribel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 32 jours, du mardi 15 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016.

Le dossier sera consultable :
- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
le samedi de 9h à 12h

- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de M. Claude CARTIER - commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.

- Par mail : modificationzonage-ep@montbonnot.fr
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Mardi 15 novembre 2016 de 9h à 12h
- Samedi 26 novembre 2016 de 9h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2016 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le volet " eaux pluviales " du zonage d'assainissement pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin.

Le projet de modification du volet " eaux pluviales " du zonage d'assainissement n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et/ou d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le dossier de modification. Toute personne peut demander des informations à M. Pierre BEGUERY, maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

770725400

COMMUNE DE MONTBONNOT-SAINT-MARTIN

Avis d'enquête publique

Enquête publique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté du 12 octobre 2016, le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. A cet effet, M. Claude CARTIER a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur titulaire et M. Denis PONCELIN comme suppléant par le président du tribunal administratif de Grenoble. Le projet de PLU vise à permettre le développement maîtrisé et organisé de Montbonnot-Saint-Martin, commune attractive et dynamique du Grésivaudan. Il s'articule autour de 4 axes majeurs retranscrits dans le projet d'aménagement et de développement durables :

Axe 1. Valoriser notre capital naturel,
Axe 2. Bien vivre et travailler à Montbonnot-Saint-Martin,
Axe 3. Nous déplacer autrement,
Axe 4. Maîtriser et organiser notre développement.

Compte-tenu des dernières évolutions législatives, le gisement foncier a été adapté aux besoins de développement de la commune à l'échance du PLU et la municipalité s'est ainsi orientée vers une réduction des potentiels urbanisables. Elle a en outre mobilisés des outils spécifiques pour ajuster le zonage U aux particularités des tissus, et encadrer l'aménagement des zones AU. Elle a également adapté le zonage A et N aux besoins de préservation liés aux spécificités du territoire L'enquête se déroulera à la mairie de Montbonnot-Saint-Martin, Allée du Parc de Miribel 38330 Montbonnot-Saint-Martin, durant 32 jours, du mardi 15 novembre 2016 au vendredi 16 décembre 2016.

Le dossier sera consultable :

- En mairie de Montbonnot-Saint-Martin, aux jours et horaires habituels d'ouverture de la Mairie :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
le samedi de 9h à 12h

- Sur le site internet de la commune : www.montbonnot.fr
Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet pourront être consignées sur le registre d'enquête en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes :

- Par courrier : Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, à l'attention de M. Claude CARTIER - commissaire enquêteur - BP 14 - 38333 MONTBONNOT-SAINT-MARTIN cedex.

- Par mail : revisionduplu@montbonnot.fr
Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- Mardi 15 novembre 2016 de 9h à 12h
- Samedi 26 novembre 2016 de 9h à 12h
- Vendredi 16 décembre 2016 de 14h à 17h

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront dès réception en mairie tenus à la disposition du public, et ce pendant un an à compter de la clôture de l'enquête. Le projet de PLU pourra éventuellement être modifié et la décision d'adoption du document sera soumise à l'approbation du conseil municipal de la commune de Montbonnot-Saint-Martin. Après examen au cas par cas (décision de la DREAL du 31/12/2015, consultable en mairie), le projet de révision du PLU n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale et/ou d'une étude d'impact. Les informations environnementales se rapportant au projet se trouvent dans le rapport de présentation du PLU. Toute personne peut demander des informations à M. Pierre BEGUERY, maire de Montbonnot-Saint-Martin et responsable du projet. Elle peut également, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la commune, autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête.

770727400

GRENOBLE-ALPES-METROPOLE

Avis d'enquête publique

Projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole fait connaître que, conformément à l'arrêté n° 2016-200 en date du 24 octobre 2016, il sera procédé à une enquête publique sur le territoire de la commune de Noyarey portant sur la modification n° 1 du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Noyarey.

Le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey porte sur les points suivants :

- Evolution de la règle relative aux extensions des constructions existantes.
- Installation d'un Coefficient d'emprise au sol (CES) minimum, en remplacement du Coefficient d'occupation des sols (COS) supprimé par la loi ALUR.

- Autorisation de construire des garages à voitures ou à vélos détachés du bâtiment principal.

- Evolution de règles relatives au stationnement (élargissement de la règle permettant la réalisation de stationnement à moins de 150 m d'un projet, encouragement à la mutualisation du stationnement).

- Corrections et évolutions mineures du règlement, notamment la simplification du mode de calcul de la Réglementation thermique 2012.

- Création de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) " Secteur Le Poyet " visant à encadrer le développement urbain d'un espace préalablement ouvert à l'urbanisation en tenant compte de ses caractéristiques paysagères et en veillant à garantir un fonctionnement urbain cohérent.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Noyarey (38360), 75, rue du Maupas, du lundi 14 novembre au jeudi 15 décembre 2016 inclus pour une durée de 32 jours.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés et mis à disposition du public en mairie de Noyarey (38360), 75, rue du Maupas, pendant la durée de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- lundi de 9 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 19 h 30
- mardi et jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 15 h 30 à 17 h 30
- mercredi de 14 h 30 à 17 h 30

- vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 16 h 30.
Chacun pourra prendre connaissance du dossier sur place et consigner éventuellement ses observations, suggestions et contre-propositions sur le registre d'enquête.

Le dossier d'enquête pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la mairie de Noyarey : <http://www.noyarey.fr/>

Le public pourra également adresser ses observations écrites au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
M. le commissaire-enquêteur - Enquête publique sur le projet de modification n° 1 du PLU - mairie de Noyarey, 75, rue du Maupas, 38360 Noyarey.

Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique.

Par ordonnance n° E16000214/38 en date du 1^{er} août 2016, le tribunal administratif de Grenoble a désigné M. Guy de Vallée, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Georges Candelier, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public à la mairie de Noyarey, 75, rue du Maupas, 38360 Noyarey, aux jours et heures suivants :

- le mardi 15 novembre de 10 h à 12 h
- le mercredi 30 novembre de 14 h 30 à 17 h 30
- le jeudi 15 décembre de 15 h 30 à 17 h 30.

Toute personne intéressée par le projet peut solliciter des informations auprès de M. le maire, Denis ROUX, mairie de Noyarey (75, rue du Maupas, 38360 Noyarey).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Noyarey (75, rue du Maupas, 38360 Noyarey), au siège de Grenoble-Alpes Métropole (Le Forum, 3, rue Malakoff, 38031 Grenoble) et à la Préfecture de l'Isère (12, place de Verdun, 38000 Grenoble), aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Métropole (www.lametro.fr) et tenu à la disposition du public pendant un an.

À l'issue de l'enquête publique, et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Noyarey sera soumis à l'approbation du conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole.

Le Président de Grenoble-Alpes Métropole
Christophe FERRARI

770998600

BIÈVRE ISÈRE COMMUNAUTÉ

Avis d'enquête publique

Mise en compatibilité du POS de Sillans par déclaration de projet

Il sera procédé à une enquête publique sur la mise en compatibilité du POS de Sillans par déclaration de projet du 14 novembre 2016 au 17 décembre 2016 inclus.

Cette procédure vise à permettre l'extension de la carrière CEMEX située au nord-est de la commune de Sillans. Cette extension permettra de pérenniser et de développer l'activité de la carrière à long terme. Il est proposé de classer les terrains concernés par l'extension en zone NCA. Au terme de l'enquête, le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet sera soumis à l'approbation du conseil communautaire de Bièvre Isère.

Le commissaire enquêteur désigné est M. Yves MARCELLIN, ingénieur. M. Jacky ROY, ingénieur, est désigné commissaire enquêteur suppléant. Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

Au siège de Bièvre Isère Communauté (1, avenue Roland-Garros, ZA Grenoble Air Parc, 38590 St-Etienne-de-St-Geoirs) du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
A la mairie de Sillans (384, rue de la République, 38590 Sillans) les lundis, mardis, mercredis, jeudis, vendredis de 9h00 à 12h00 et les lundis, mardis, jeudis de 14h00 à 17h00.

Toute correspondance relative à l'enquête peut être transmise au commissaire enquêteur par courrier adressé à la mairie de Sillans ou par courriel sur habitat@bievre-isere.com, avec pour objet "enquête publique POS de Sillans"

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Sillans pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

14 novembre de 9h à 12h
29 novembre de 15h à 18h
17 décembre de 9h à 12h

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera mis à disposition du public pendant un an au siège de Bièvre Isère Communauté, sur bievre-isere.com et en mairie de Sillans.

Le projet de mise en compatibilité du POS par déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie de Sillans et au siège de Bièvre Isère Communauté. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Guillaume VELLEZ, technicien au service habitat - urbanisme de Bièvre Isère Communauté, au 04.74.20.98.30.

771053500

COMMUNE DE CHÉLIEU

Avis de mise à l'enquête publique

Par arrêté du 25 octobre 2016, le Maire de Chélieu a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme du 17 novembre 2016 au 16 décembre 2016, soit pendant 30 jours consécutifs.

Les principaux objectifs du projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête sont :

Pérenniser l'activité agricole
Préserver la biodiversité, le paysage et les ressources naturelles
Lutter contre la consommation de l'espace
Développer l'urbanisation en confortant les deux centralités historiques
Développer l'économie de la commune et améliorer les déplacements
Au terme de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'EPICI compétent (communauté de communes ou conseil municipal). Les commissaires enquêteurs désignés sont Mme BACUVIER Marie-France, professeur de géographie, retraitée, et Mme PARADE Marie-Christine, cadre fonction publique de l'Etat, retraitée, en qualité de suppléant.

Le public pourra consulter le dossier d'enquête et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à la Mairie siège de l'enquête, 195 rue de la mairie aux jours et heures habituels de la Mairie soit le lundi de 15h30 à 18h00, le jeudi de 9h30 à 12h00 et le samedi de 09h00 à 11h15. Toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée au commissaire enquêteur au siège de l'enquête ou à l'adresse de messagerie électronique suivante : mairie.chelieu@wanadoo.fr

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de CHELIEU pour recevoir ses observations :

Samedi 19 novembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00
Samedi 26 novembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00
Lundi 12 décembre 2016, en mairie, de 14h00 à 18h00
Vendredi 16 décembre 2016, en mairie, de 9h00 à 12h00

La déclaration de projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale. Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles en mairie.

771115700

SELAS AGIS

Avocats - 4, Place Saint-Pierre - 38217 VIENNE CEDEX - Tél. 04 74 85 88 22

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES EN UN LOT

UN APPARTEMENT d'environ 77 m² et UNE CAVE d'environ 7 m² A ROUSSILLON (38150)

Dans un ensemble immobilier sis Chemin Les Ayencins, Résidence Le Bois des Sources
Cadastré : Section AY N° 300, pour 59 a 65 ca

Le lot N° 40 : Un appartement
dans le Bâtiment A Coté Sud-Est, au quatrième étage,

Composé d'un hall, un cellier, un WC, une cuisine, un séjour/salon, 3 chambres, une salle de bains et un balcon
Et les 238/10 000^{èmes} du sol et des parties communes à l'ensemble immobilier du groupe

Le lot N° 17 : Un local à usage de cave

dans le bâtiment A, au sous-sol, portant le n° 17 du plan des caves
Et les 1/10 000^{èmes} du sol et des parties communes à l'ensemble immobilier du groupe

Le bien est actuellement libre de toute occupation.

VISITE SUR PLACE LE 24 NOVEMBRE 2016 A 09h30

MISE A PRIX : 40 000,00 €

ADJUDICATION LE MARDI 06 DECEMBRE 2016 A 9 HEURES

A l'audience du Juge de l'exécution du Tribunal de Grande Instance de VIENNE (38200), Palais de Justice, 16 place Charles-de-Gaulle.

Cette vente est poursuivie à la requête de la SOCIETE GENERALE, Société Anonyme au capital de 1 006 489 617,50 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 552 120 222, dont le siège social est sis 29, Boulevard Hausmann à PARIS, prise en son établissement sis immeuble Auréalys, 192, avenue Thiers, 69006 LYON, poursuites et diligences de son mandataire légal en exercice, ayant pour avocat constitué Maître Alexine GRIFFAULT, avocat associé de la SELAS AGIS, avocats au Barreau de VIENNE.

Les enchères ne peuvent être portées que par un avocat inscrit au Barreau de VIENNE.

Le cahier des conditions de la vente peut être consulté au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de VIENNE ou au cabinet de l'avocat poursuivant (RG N° 15/00044).

Signé Alexine GRIFFAULT